

FORMATION EN ÉQUIPE

DEVENEZ ÉQUIPIER SECOURISTE

PREMIERS SECOURS
EN ÉQUIPE NIVEAU 2

PSE 2

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant, les **capacités nécessaires afin de porter secours**, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente et/ou en complément des services publics concernés.

Cette formation permet, en supplément du PSE1, d'acquérir les notions et conduites à tenir sur de nouvelles prises en charge. Il apprendra aussi à travailler au sein d'une équipe plus importante (à 4 personnes) avec de nouveaux matériels.

Contenu de la formation

- **Prendre en charge** une personne :
 - présentant une affection ou une aggravation de sa maladie,
 - victime d'une atteinte circonstancielle,
 - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

- **Assurer** au sein d'une équipe :
 - l'immobilisation, totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette,
 - le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport.

- **Coordonner** les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Il doit être en mesure (acquis du PSE1) :

- **Évoluer** dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi,
- **Assurer** une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants,
- **Réaliser un bilan** et d'assurer sa transmission aux services appropriés,
- **Adapter son comportement** à la situation ou à l'état de la victime.

Méthodes pédagogiques

voir **Fiche de formation Premiers Secours en Équipe niveau 1 PSE1**.

Conditions de validation

La **décision de certification** est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences de chaque apprenant. Celles-ci sont **consignées et reportées sur un procès-verbal**.

Un candidat est déclaré apte lorsqu'il remplit les trois conditions suivantes :

- il a suivi l'**intégralité de la formation**.
- il a validé **tous les gestes techniques**.
- il a validé **au moins une fois l'une des sept compétences**.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de la formation. En cas d'inaptitude, le candidat peut être invité à suivre tout ou une partie d'une nouvelle formation sur avis de l'équipe pédagogique.



PRÉ-REQUIS

- Avoir 16 ans révolu

AUTORISATION PARENTALE NÉCESSAIRE
POUR LES MINEURS

- PSE1 à jour de formation continue



DURÉE

- 35h de face à face pédagogique



PARTICIPANTS

- 6 à 12 apprenants par formateur, en plus d'un responsable pédagogique

QUALIFICATIONS
DES FORMATEURS

- PAE PS



FORMATION CONTINUE

- Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue annuelle est obligatoire : d'une durée de 6h



COÛT

- 475 € par personne



TARIF GROUPE



TEXTES OFFICIELS

- Recommandations Premiers Secours RIFC PS FNPC • Scénario pédagogique PSE2

ARRÊTÉ DU 20/08/2018